



Résidence
Poterie

Etablissement pour personnes âgées

RESIDENCE POTERIE

PHILOSOPHIE DE VIE & REGLEMENT DE MAISON

A L'USAGE DES RESIDENTS

RESIDENCE POTERIE

Rue de la Poterie 35 – 1202 GENEVE – Tél. 022/708.19.19 / Fax 022/708.19.63 / poterie@vesperale.ch

PHILOSOPHIE DE VIE

A l'occasion de votre entrée ou de celui de votre parent dans notre institution, il nous semble indispensable, en préambule aux guides et autres documents pratiques, de vous transmettre les valeurs fondamentales de notre institution.

Notre établissement suit certaines règles de prise en charge, adaptées à chaque résident, qui correspondent à une philosophie.

Cette philosophie se base d'abord et avant tout sur le respect du résident, de ses habitudes, de ses souhaits, de ses goûts en rappelant que chaque résident est unique et dispose de ressources physiques, psychiques, sociales et spirituelles.

Notre rôle est d'accompagner nos pensionnaires dépendants et leur famille dans une étape délicate de leur vie et d'encourager la préservation de leur autonomie selon leur propre volonté.

Le personnel aide le résident dans tous les actes de sa vie quotidienne quand il ne peut plus y faire face, mais toujours en respectant sa personnalité, ses désirs et en privilégiant le « faire avec » plutôt que le « faire à la place de... » du moins tant que cela est possible.

Par ailleurs, la Résidence Poterie est un établissement médico-social ouvert. Les résidents sont libres d'y entrer et d'en sortir selon leurs désirs.

Nous avons décidé de limiter, voire de supprimer, lorsque cela est possible, les situations angoissantes dans la vie de nos résidents. Les systèmes de contention (barrières de lit, ceinture de chaise ...), malgré la sécurité physique qu'ils procurent, peuvent provoquer des crises d'angoisses particulièrement pénibles. Ils ne sont mis en place **que sur avis médical** et avec le **consentement du pensionnaire ou de la famille**.

Le besoin de sécurité légitime de nos résidents et la vigilance dont nous, professionnels, devons faire preuve, ne doivent pas nous faire oublier pour autant que la vie contient toujours une part de risque et que nous ne pourrions pas l'éliminer totalement.

Les membres d'Exit sont les bienvenus dans notre Résidence.

Rencontrer de façon régulière, avec l'ensemble des chefs de secteur, les proches et les familles afin de trouver ensemble comment améliorer le confort ou simplement comment rendre la vie plus paisible.

Pour toutes ces raisons, et parce que prendre la bonne décision est souvent le résultat d'échanges (que ce soit entre résidents, famille, médecins, équipes de la Résidence ou tiers concernés...), une de nos priorités est de favoriser le dialogue.

LA MAISON

La Résidence Poterie dispose de **73 chambres individuelles**, réparties dans deux tours.

Chaque chambre est équipée d'une salle de douche avec sanitaire privé, d'un lit, d'une table de chevet et d'une armoire avec un tiroir intégré **fermant à clé**.

Au 1^{er} étage se trouve une **salle d'animation** qui accueille les activités de groupe telles que lotos, atelier pâtisserie, etc. et qui dispose d'une **bibliothèque** avec un petit coin salon.

Vous trouverez également, à cet étage, **un salon de coiffure** ouvert aux résidents du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le 1^{er} sous-sol de la tour B dispose d'une **salle de concert** qui accueille également, le cas échéant, les cérémonies religieuses.

Au rez de chaussée, se trouve un **restaurant avec terrasse** donnant accès à un **jardin aménagé**, clos et arboré.

LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION

La Direction vous reçoit sur simple demande, et immédiatement si la chose est possible. Dans le cas contraire, un rendez-vous dans les meilleurs délais vous sera proposé.

L'Administration est ouverte du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 pour répondre à toutes vos questions administratives.

La Réception est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La Comptabilité répond à vos questions du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

La Caisse est, quant à elle, ouverte auprès de la réception selon les horaires affichés à l'accueil, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 15h00. Vous pouvez effectuer des retraits et des dépôts d'argent de votre compte de dépenses personnelles contre quittance.

Les relevés/extraits de comptes peuvent être consultés en tout temps.

L'ARGENT DE POCHE

Argent pour dépenses personnelles (gestion, retrait, dépôt) : L'argent de poche est comptabilisé sur un compte individuel, dit « compte de dépenses personnelles », consultable en tout temps. Nous vous recommandons de ne pas garder une trop grosse somme d'argent sur vous ou dans votre chambre afin d'éviter des pertes ou des vols éventuels.

Cet argent ne sert pas à s'acquitter du prix de pension à votre charge, mais est consacré aux loisirs, aux dépenses courantes, telles que les produits de toilette, cigarettes, achat de vêtements, coiffeur, frais de téléphone, frais de photocopies et de poste, frais de restaurant supplémentaires ou courses diverses ...

Les bénéficiaires du Service des Prestations Complémentaires (SPC) reçoivent chaque mois, sur leur compte de dépenses personnelles, un forfait de CHF 300.-. Cet argent doit être utilisé pour les dépenses courantes mentionnées ci-dessus.

Les retraits de sommes auprès de la caisse de l'EMS sont possibles, mais conditionnés à la disponibilité du compte après déduction des dépenses usuelles et prévisibles du résident. Ces retraits doivent être signés par le résident ou son représentant légal ou la personne ayant signé le contrat d'accueil.

Dans le cas où vous ne pouvez plus utiliser vous-même cet argent, votre famille ou un tiers dûment agréé au bénéfice d'une procuration peut effectuer des retraits.

LES SOINS

L'**Infirmière-chef** est présente du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00, sauf le mercredi après-midi.

Le **Bureau des Soins** est accessible tous les jours et nous vous rappelons qu'une infirmière est présente 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le résident a la possibilité de garder son **médecin traitant**.

Dans le cas où il n'y aurait pas de médecin traitant, le médecin-répondant de l'établissement assume la prise en charge médicale du résident, avec l'accord de ce dernier.

Le **Médecin-répondant** de la Résidence est présent tous les lundis matins et reste atteignable en permanence en dehors de ces jours. Dans le cadre des visites médicales, les rendez-vous s'organisent auprès de l'infirmière-chef afin d'en faciliter la planification.

Un service de **pédicure** est assuré chaque semaine. Vous pouvez prendre rendez-vous via le bureau des Soins.

Des **cours de gymnastique** (Gym-Senior et Activ'Santé) sont assurés toutes les semaines. La Gym-Senior est donnée par l'équipe d'animation et Activ'Santé par un intervenant extérieur.

Un physiothérapeute extérieur assure les soins de physiothérapie, de façon privée et individuelle, 2x par semaine et davantage si nécessaire.

LE RESTAURANT

La Résidence dispose d'**un restaurant** avec terrasse au rez de chaussée, ouvert au public.

Dans la mesure du possible, nous vous remercions d'éviter de porter pyjamas/ chemises de nuit et/ou peignoirs/robes de chambres.

Les **repas** sont servis aux horaires suivants :

- Petit-déjeuner : dès 8h00 jusqu'à 9h30
- Dîner : de 12h00 à 13h00
- Souper : de 18h00 à 19h30

Deux **collations** sont servies entre les repas : l'une le matin à 10h00, l'autre l'après-midi à 15h00.

Les **menus** des repas sont affichés chaque jour au restaurant et de façon hebdomadaire dans votre chambre.

Le prix de pension comprend les boissons non-alcoolisées, à raison d'une par collation/repas. Toute boisson prise en dehors des repas sera facturée selon les tarifs affichés. Chaque service faisant l'objet d'une facturation supplémentaire est justifié par ticket. Il vous sera demandé de contresigner ce ticket, ou de le faire faire par votre mandataire, afin de pouvoir le déduire de votre compte FDP.

L'établissement assure, si nécessaire, **des régimes** adaptés à votre santé.

Il est possible de recevoir **des invités** lors des repas. Les réservations sont à transmettre au personnel du restaurant au plus tard à 10 heures pour le repas de midi et à 15 heures pour le repas du soir. Les tarifs sont affichés au restaurant.

Les absences aux repas sont à signaler, dans la mesure du possible, dans les mêmes délais que ci-dessus. L'absence aux repas ne donne pas droit à des réductions du prix de pension.

Etant donné la réglementation en vigueur, nous vous informons que les bouteilles de vin, de champagne et d'alcool apportées de l'extérieur du bâtiment, et qui seront consommées au restaurant, feront l'objet d'une facturation de CHF 10.-- par unité.

Par ailleurs, et tenant compte du cadre légal auquel nous sommes soumis, et plus particulièrement s'agissant du respect des normes d'hygiène alimentaire, nous vous informons qu'il est strictement interdit de consommer, au restaurant, des mets provenant de l'extérieur.

La Résidence dispose également **d'un kiosque** ouvert tous les jours de 10h à 18h et offrant un large choix de produits (variété de biscuits et de chocolat, produits d'hygiène, matériel de correspondance...).

Le paiement s'effectue au choix en espèce ou par le débit de votre compte de dépenses personnelles contre signature.

L'ANIMATION

Nous encourageons chaque résident(e) à participer aux différentes activités proposées par l'équipe d'animation : sorties à l'extérieur (restaurant, théâtre, visite...), ateliers (pâtisserie, loisirs créatifs, revue de presse,...) et interventions de prestataires extérieurs (animations musicales, narration de contes, gymnastique,...).

Une fois par semaine, le jeudi matin, l'équipe d'animation se rend à l'extérieur pour effectuer les courses personnelles des résidents qui n'ont pas de famille pour s'en occuper. Les demandes y relatives doivent leur être communiquées avant 10h00.

Dans le cas d'une excursion ou d'une sortie, avec repas à l'extérieur, les frais sont facturés sur votre compte argent de poche.

L'équipe d'animation offre également aux résidents des journées vacances qui sont gratuites. Leur coût est intégralement pris en charge par notre Etablissement.

Le programme quotidien de l'animation est affiché dans l'ascenseur et vers les boîtes aux lettres au rez de chaussée.

Toutefois, chacun est libre de participer ou non à ces activités.

LES SERVICES RELIGIEUX

Chacun a le droit de maintenir les contacts religieux qu'il souhaite. Des célébrations œcuméniques ont lieu tous les vendredis à 16h30, à la salle de concert (1^{er} sous-sol de la tour B) de la Résidence.

L'ENTRETIEN DU LINGE

Le marquage : afin de faciliter le tri lors du nettoyage, l'ensemble du linge et des vêtements doit être marqué au nom et prénom du résident. Ce travail de marquage est effectué par le service de lingerie et est à la charge du/de la résident(e). Cette prestation coûte actuellement CHF 100.-, sous réserve de changement, et est automatiquement débitée du compte « de dépenses personnelles » à l'entrée du nouveau résident.

Le linge de maison (draps, linges de toilette) est fourni par l'établissement.

Le blanchissage et **le raccommodage** courants sont assurés par l'établissement et compris dans le prix de pension. **Le nettoyage à sec** est aussi assuré par la maison, moyennant une facturation supplémentaire. Votre linge personnel, propre, vous est remis dans votre armoire, de façon hebdomadaire.

Les retouches peuvent être effectuées par notre lingère. Les tarifs sont disponibles sur demande auprès de la gouvernante.

Les achats de vêtements : Si, en cours de séjour, vous aviez besoin de vous réapprovisionner d'un article ou d'un autre, et si vous ou votre famille êtes dans l'impossibilité d'effectuer ce/ces achat(s), le personnel de la Résidence peut s'en charger. Celui-ci vous fera remplir et signer le formulaire « demande d'achat » avant d'effectuer l'achat. Le prix sera ensuite débité de votre compte « de dépenses personnelles » avec le ticket de caisse comme justificatif.

LE MOBILIER, LES OBJETS PERSONNELS, L'ASSURANCE

Le mobilier et les objets personnels sont les bienvenus dans l'établissement. Il est nécessaire que vous puissiez avoir avec vous ce qui vous est cher, tout en restant conscient que ces objets doivent trouver leur place dans le lieu de résidence. Le lit et sa literie, de même que la table de chevet, sont fournis par l'établissement.

Les objets de valeur, les bijoux : ils seront consignés dans un inventaire s'ils sont déposés dans le coffre de l'établissement, ce que nous vous recommandons vivement. **Dans le cas où, malgré cette recommandation, ces objets resteraient dans la chambre et qu'ils disparaîtraient, l'établissement n'engage pas sa responsabilité.**

Un contrat d'assurance en responsabilité civile (RC) est établi au nom de la Résidence auprès d'une compagnie d'assurances pour tous les résidents. Cette prestation entraîne une facturation annuelle de CHF 20.- et assure les biens mobiliers à hauteur de CHF 1'000.-.

Si vous désirez être remboursé à un montant plus important, vous devrez garder ou contracter, à votre charge, une assurance ménage.

La conclusion de ce contrat RC ne couvre pas un éventuel vol ou détérioration que vous pourriez constater dans votre chambre, qui reste votre espace privé.

Les clés de la chambre, du tiroir sécurisé et de la boîte aux lettres : Vous pouvez disposer d'un badge fermant la porte de votre chambre, d'une clé pour le tiroir sécurisé de l'armoire et d'une clé pour retirer votre courrier à la boîte aux lettres. Celles-ci vous seront remises contre signature. Vos proches, si vous en êtes d'accord, peuvent disposer, moyennant caution, d'un badge ouvrant la porte de votre chambre et de la Résidence. Cela facilite leur accès, les portes de la Résidence étant fermées les soirs et fins de semaine, pour des questions de sécurité.

Radio, télévision, téléphone : Chaque chambre est équipée :

- d'un téléphone « à grosses touches »,
- d'une ligne téléphonique permettant de recevoir des appels de l'extérieur et d'appeler les numéros internes de la Résidence. Si vous souhaitez appeler l'extérieur, sur simple demande, nous vous ouvrirons une ligne téléphonique contre signature de la convention téléphonique. Le montant des communications ainsi que l'abonnement vous seront débités de votre compte de dépenses personnelles. Vous pouvez demander en tout temps le détail de vos communications.
- d'une prise de télévision. Si vous souhaitez installer une télévision dans votre chambre, un forfait de CHF 10.- vous sera facturé pour le teleréseau, la Résidence étant câblée.

LES ANIMAUX

Nous remercions nos résidents **de ne pas nourrir les oiseaux**, que ce soit dans leur chambre ou dans les espaces communs.

LES TRANSPORTS

- **En taxi** : ils sont à la charge du résident.
- **En ambulance** : ils sont en général couverts en partie par l'Assurance Maladie et par le Service des Prestations Complémentaires pour les personnes bénéficiaires des prestations fédérales et cantonales, soit à votre charge, si vous avez un statut de résident privé.
- **Transports médicaux** : avec Fondation Foyer Handicap

ETHIQUE / PHILOSOPHIE

Nous vous rappelons que la Résidence est une **Résidence ouverte**. Vous pouvez entrer et sortir comme bon vous semble. Toutefois, pour de légitimes raisons d'organisation et de vigilance, nous vous remercions de nous avertir si votre sortie devait, par exemple, entraîner votre absence à un repas ou un retour nocturne. Lors de ces sorties, nous vous conseillons d'être muni **d'un papier d'identité** et d'un papier indiquant le **nom et l'adresse de l'établissement**.

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'établissement sont fermées de 17h30 à 20h00. Le badge de votre chambre vous permet d'ouvrir les portes d'entrée. Il suffit de le passer devant le carré blanc sur fond noir (le voyant passe au vert), sur le potelet de l'interphone. Ensuite, de 20h00 à 06h30, vous devez appeler par **l'interphone**.

Les horaires de visites sont libres. Les visites sont les bienvenues et ne sont pas limitées dans le temps. Par contre, de 20h00 à 06h30, pour entrer et sortir, elles doivent appeler l'infirmière.

Les droits et devoirs du résident : Les résidents peuvent s'entretenir en tout temps avec la Direction de l'établissement pour lui faire part de leurs problèmes et pour lui soumettre des suggestions ou des critiques.

La distribution du courrier (privé et administratif) : le courrier est acheminé selon les directives que vous ou votre représentant légal nous avez laissées lors de votre arrivée. Le courrier qui vous est destiné sera soit déposé dans votre boîte aux lettres soit remis par le service de l'animation.

L'espace de la chambre est un **espace privé**. Vous êtes en droit de voir cet espace d'intimité **respecté** : la porte peut être fermée selon votre désir, le personnel doit frapper avant d'entrer.

Pour l'harmonieuse cohabitation de tous au sein de la Résidence, nous vous prions de respecter un **volume sonore** « de bon voisinage » si vous écoutez la radio, la télévision ou tout autre support diffusant de la musique.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer en fauteuil électrique, nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir le faire de façon appropriée en réduisant la vitesse à l'intérieur du bâtiment, cela afin d'éviter d'éventuels chutes, détériorations ou accidents.

Les résidents et le personnel se doivent mutuellement **égard et respect**. Il en va de même pour les résidents entre eux.

La distribution de cadeaux ou de **pourboires** au personnel n'est pas autorisée.

COORDONNEES DE LA RESIDENCE POTERIE

RESIDENCE POTERIE, Rue de la Poterie 35, 1202 Genève

Tél. : 022/708.19.19 - Fax : 022/708.19.63

E-mail : poterie@vesperale.ch

NUMEROS DES TELEPHONES INTERNES DE LA RESIDENCE

Administration Site..... Madame Véronique TISSOT987

Réception Madame Monique MOLNAR909

..... Madame Myriam EL SADAWY BRELAZ

ADMINISTRATION FONDATION LA VESPERALE

Direction Madame Céline BOISIER.....916

..... Madame Laetitia BERTHELON981

..... Madame Maité KRAMER988

FINANCES

Direction Monsieur Vincent MONICO982

..... Monsieur Bastien SOLDATI985

..... Monsieur Jean ROSSINELLI.....984

..... Madame Elisabeth SCHETT983

SOINS

Infirmière-chef..... Madame Maria KNEZEVIC970

RESTAURATION Monsieur Gilles FRERE997

Pour vos réservations996

INTENDANTE Madame Maria DOS SANTOS990

ANIMATION Madame Estelle FLORET976

..... Madame Sylvie CROSET966

SALON DE COIFFURE979

Pour appeler l'extérieur : composer le 0 avant le numéro de téléphone désiré
(ex. : 0 + 022.708.19.19).



Résidence **Les Arénières**

Établissement pour personnes âgées



Résidence **Poterie**

Établissement pour personnes âgées



Fondation **la Vespérale**

Établissements pour personnes âgées